

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le dix huit octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 0

Date de la convocation : 12 octobre 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER J-Bernard, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAULT
DUFFAULT Tetyana représentée par JR MINEREAU
MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par B GARNIER
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par JY LARDON
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°133****Rapporteur :** Christian MICHAUD**OBJET : CONVENTION DE REGIE PUBLICITAIRE AVEC LA SOCIETE JPV PUB & COM POUR LE GUIDE PRATIQUE ET LE NAINTRE INFO**

Il est rappelé que par délibération du 19 janvier 2021, la municipalité a approuvé la convention avec la société ComWest² pour la régie publicitaire du guide pratique et du Naintré Info pour une durée de 3 ans.

Par mail du 28 septembre 2022, la société **ComWest² demande de mettre fin à la convention un an avant son terme car elle cesse son activité en 2023.**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de conventionner **avec la société JPV Pub & Com qui sera chargée de trouver des annonceurs pour l'achat d'espace publicitaire** dans les quatre parutions du bulletin municipal de l'année (dans la limite de 3 pages maximum par parution) ainsi que sur la parution du guide pratique.

Il est proposé les prix des emplacements publicitaires suivants :

	NAINTRÉ INFO			GUIDE PRATIQUE		
	Pleine page	½ page	¼ page	Pleine page	½ page	¼ page
Page intérieure	850 €	500 € (460 € en 2021)	280 € (250 € en 2021)	900 €	480 €	260 €
2° de couverture	950 € (900 € en 2021)	540 € (500 € en 2021)	320 € (280 € en 2021)	1 100 €	600 €	
4e de couverture	1 000 € (950 € en 2021)	560 € (520 € en 2021)	350 € (300 € en 2021)	1 300 €	700 €	

60 % des recettes seront reversées par l'entreprise à la commune comme précédemment.

Il est donc proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention avec la société **JPV Pub & Com** pour une période de trois ans à compter d'octobre 2022 pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique.

—

VU la réalisation du journal municipal, intitulé « Naintré Info », de parution trimestrielle et d'un guide pratique,

Considérant l'intérêt pour la commune d'y inclure des encarts publicitaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve** la convention avec la société JPV Pub & Com, telle que jointe à la présente, pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique pour une durée de trois ans à compter d'octobre 2022;
- charge M** le Maire de sa signature au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le **24 OCT. 2022**

